



POLITIQUE DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES À L'ÉCOLE



Vers une gestion éducative
des substances psychoactives
(alcool, nicotine, cannabis et autres drogues)
en milieu scolaire

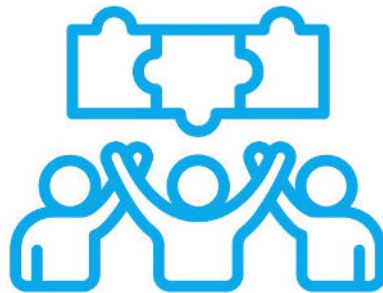


Table des matières

Description des étapes de la démarche.....	3
Mise en contexte	3
Membres du comité.....	3
Principes directeurs	5
Objectifs généraux :	5
Objectifs spécifiques :	5
Sommaire des mesures préventives à l'école.....	6
Outil d'observation des comportements inhabituels ou préoccupants	7
Fiche détaillée de la situation lors d'une intervention immédiate.....	8
Protocole d'intervention en matière de substances psychoactives	10
Intervention préventive	10
Intervention immédiate	11
Annexe 1 - Formulaire d'engagement de l'élève	12
Annexe 2 - Plan de non-consommation en milieu scolaire	13
Annexe 3 - Contrat de réintégration de l'élève	15
Annexe 4 - Rôle et responsabilité	16
Annexe 5 – Encadrements légaux et réglementation à l'école	17
Consommation de produits du tabac et de vapotage en milieu scolaire	17
Consommation et possession de cannabis en milieu scolaire.....	17
Extrait du code de vie	17
Annexe 6 – Bottin des ressources d'aide pour les parents.....	18

Description des étapes de la démarche

Mise en contexte

Au cours de l'année scolaire 2024-2025, le Centre éducatif Saint-Aubin a officiellement mis en place un comité de promotion et de prévention des saines habitudes de vie à l'école. Il permet d'avoir une vision des actions et des interventions de promotion et de prévention réalisées à l'école dont des actions en matière de substances psychoactives. Lors de l'année scolaire 2024-2025, ce comité en partenariat avec la Direction de la santé publique a eu le mandat d'élaborer une politique en matière de prévention de la consommation de substances psychoactives qui intègre à la fois une politique et un protocole d'intervention. La direction, des enseignants, des membres du personnel, des représentants de la Direction de la santé publique et des représentants d'organismes communautaires ont collaboré à son élaboration.

Membres du comité

Eve Marier-Marceau, directrice;
Kathy Beauséjour, directrice adjointe;
Élie-Anne Simard, technicienne en travail social;
Émilie Sullivan, enseignante en adaptation scolaire;
Marie-Pier Turcotte, intervenante en dépendance – Vision d'Espoir;
Christina Gagnon-Houde, psychoéducatrice;
Valérie Boulet, animatrice /intervenante Forum jeunesse Charlevoix Ouest;
Nelly Simard, CPP Direction de santé publique;
Marie-Josée Routhier, APPR Direction de santé publique.

Cette politique contribue à renforcer la vision partagée par les membres du personnel et la communauté scolaire quant à l'importance d'un milieu de vie favorable à l'apprentissage et à la réussite scolaire, et ce, dans le respect de « notre mission... de proposer une expérience d'apprentissage enrichissante et adaptée aux besoins de nos élèves, afin qu'elles et ils deviennent des citoyen.e.s responsables et engagé.e.s. »¹

Elle est en cohérence avec les orientations du PEVR 2023-2027 : accroître la réussite des élèves et favoriser leur bien-être. Notre école se veut un milieu sain et sécuritaire pour l'ensemble des élèves et du personnel. Nous souhaitons agir en favorisant une approche axée sur la promotion des saines habitudes de vie, la valorisation des comportements sains et une sensibilisation aux conséquences possibles d'un usage inapproprié des substances psychoactives.

La consommation de substances peut être associée à différents problèmes sociaux et de santé. À l'adolescence, les habitudes de consommation peuvent affecter le rendement scolaire et augmenter les risques de décrochage. Bien qu'à cette période, la consommation s'inscrit souvent dans une trajectoire d'expériences sociales et personnelles et que les méfaits s'il y en a en demeurent généralement limités.

¹ 2024-2025, Site web de l'école, mot de la direction

Par cette politique, nous souhaitons affirmer clairement nos attentes et mettre en valeur les actions éducatives qui sont offertes à nos élèves. Nous sollicitons la collaboration de l'ensemble des membres du personnel, des élèves, des parents et des partenaires afin de retarder l'initiation, de diminuer la prévalence de la consommation et de réduire les méfaits liés à ce phénomène.

Outre l'énoncé des principes directeurs, des objectifs, des activités de prévention mise en œuvre à l'école, des outils tel une grille d'observation et un protocole d'intervention sont joint à la présente politique. Vous trouverez en annexe l'identification des rôles et des responsabilités des acteurs, des outils et des informations supplémentaires.

PRÉCISIONS SUR CERTAINS TERMES UTILISÉS DANS CE DOCUMENT

Document-cadre	Inclus toutes les mesures prises par l'école en matière de SPA, dont le protocole d'intervention
Substances psychoactives (SPA)	Alcool, nicotine, cannabis ou autres drogues

Principes directeurs

Les membres du comité de travail ont établi les principes directeurs ci-dessous qui ont guidé l'élaboration de la trajectoire d'intervention lors d'observations préoccupantes ou d'une situation avec un élève non disponible aux apprentissages.

La consommation est un choix pouvant faire partie des expérimentations des adolescents. Elle peut être exploratoire, occasionnelle et passagère.

L'adolescent, le milieu familial et l'école ont un rôle à jouer dans le développement de connaissances et de compétences favorables à la santé et au bien-être afin de stimuler la pensée critique et la prise de décision notamment en matière de substances psychoactives

L'adolescent, qui évolue dans un milieu sécurisant, est enclin à devenir plus responsable pour faire face aux défis qui se présentent à lui. Mis en confiance et outillé, il sera en mesure de prendre en charge son développement de manière positive.

L'adolescent est exposé régulièrement aux substances psychoactives. En prévention, il est souhaitable d'encourager la non-consommation, de viser à retarder la première consommation et d'intervenir précocement auprès des jeunes qui consomment.

Le recours aux règlements s'inscrit dans une volonté de responsabiliser les adolescents. Il convient de mettre en place des mesures d'aide en étant à l'écoute, en faisant preuve de discernement et en tentant d'évaluer au cas par cas les mesures requises.

Les objectifs de la politique sont les suivants :

Objectifs généraux :

Fournir à l'équipe-école les outils leur permettant d'intervenir efficacement auprès de l'ensemble des élèves de l'école, dans le respect des mandats, des expertises de chacun et des droits des élèves.

Promouvoir le développement ou le maintien de saines habitudes de vie, incluant la responsabilisation des adolescents à l'égard de leurs attitudes et de leurs comportements concernant l'usage de substances psychoactives

Objectifs spécifiques :

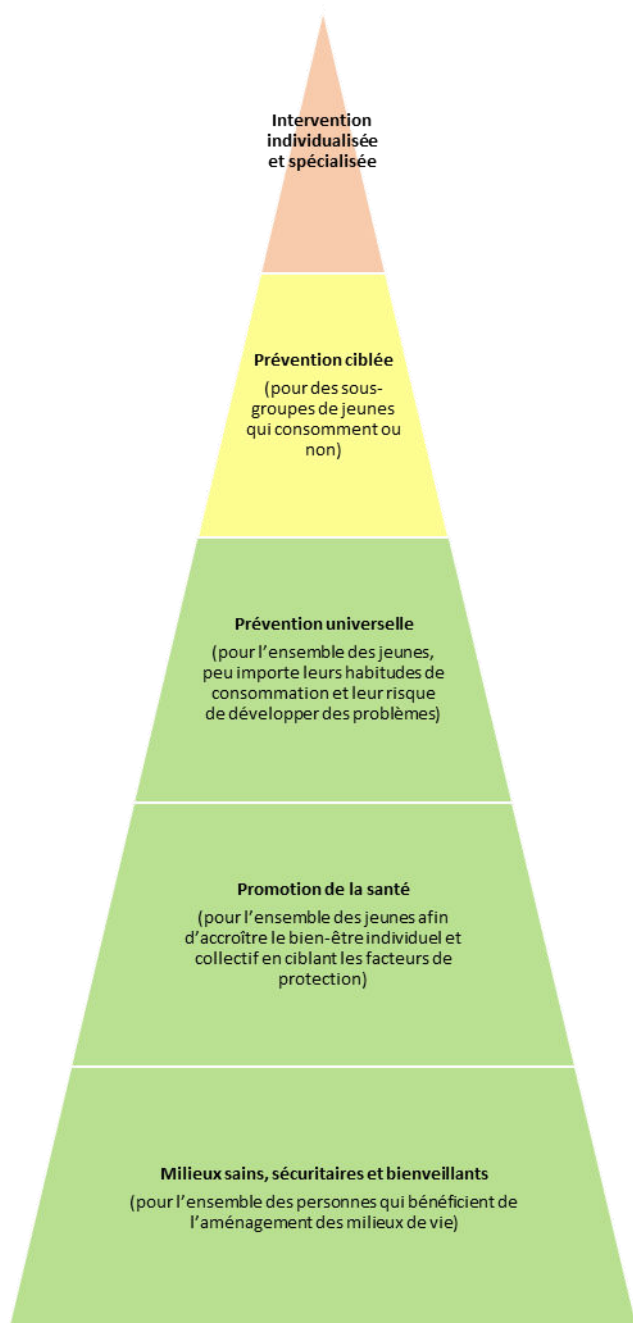
Valoriser et développer une attitude d'ouverture, d'écoute et de compréhension contribuant aux relations positives entre les adultes et les élèves.

Outiller les élèves afin qu'ils soient capables d'identifier, de prévenir et de diminuer les conséquences négatives liées à l'usage de substances psychoactives.

Sommaire des mesures préventives à l'école

La figure suivante présente les différentes mesures préventives mises en œuvre au centre éducatif Saint-Aubin. Chaque palier de la pyramide présente les actions identifiées selon les besoins spécifiques des jeunes. Les constats formulés lors de l'état de situation ont permis de définir certaines actions à développer ou à bonifier.

Ainsi, cette pyramide constitue notre engagement à faire de notre école un milieu de vie sain, bienveillant, sécuritaire et favorable aux apprentissages



Référence vers le programme dépendances du CI(U)SSS
Référence vers infirmière scolaire, les services j'Arrête Centre d'abandon du tabagisme, la ligne téléphonique j'Arrête ou le SMAT (pas assez connu à clarifier)

Suivi avec une intervenante Vision d'espoir
Rencontre avec TTS.
Référence vers les intervenants connus
Intervention équipe multi
Grille de dépistage DEP-ADO

Repérage;
Activités favorisant la santé mentale, dont la gestion du stress (Hors-piste)

Ateliers en classe (développement de compétences chez le jeune)
Promotion des saines habitudes de vie
Activités et kiosques lors des semaines de prévention
Activités avec les nouveaux arrivants

Proposition d'activités parascolaires, salle de jeux
Café étudiant
Pair aidant,
Gala des semeurs,
Formation aux membres du personnel

Outil d'observation des comportements inhabituels ou préoccupants

(Doit être rempli par l'intervenant-témoin, soit un membre du personnel enseignant, de soutien, de gestion ou professionnel du CÉSA.)

Identification de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Date et heure de(s) observation(s) : _____

Lieu de(s) observation(s) : _____

Type d'intervention demandée

- ☐ Intervention préventive (repérer et soutenir précocement un élève qui pourrait vivre certaines difficultés)
- ☐ Intervention immédiate (observation de signes physiques ou comportementaux qui nécessitent une intervention rapide)

À considérer pour une utilisation objective de l'outil d'observation Comportement inhabituels ou préoccupants

- ✓ Il permet de repérer différents signes, sans présumer qu'il s'agit de faits ou de la présence d'une problématique liée à l'usage de substances psychoactives (SPA)
- ✓ La présence de plus d'un signe ou la récurrence d'un même signe devrait attirer notre attention.
- ✓ Certains signes inscrits dans cet outil peuvent aussi être des symptômes de sevrage à la nicotine ou autres substances.

COMPORTEMENTS INHABITUELS OU PRÉOCCUPANTS

- | | |
|---|--|
| ☐ Baisse du rendement scolaire | ☐ Apparence négligée ou inhabituelle |
| ☐ Perte d'intérêt (activités scolaires, parascolaires, culturelles ou sportives) | ☐ Retards ou absences répétées |
| ☐ Fatigue excessive ou endormissement | ☐ Fuit le contact avec l'adulte, est effacé, méfiant |
| ☐ A un discours très négatif | ☐ Longues pauses non justifiées, sorties de classe fréquentes |
| ☐ Donne l'impression d'être déprimé, triste | ☐ Fréquentation(s) ou contact(s) inhabituel(s) |
| ☐ Gain ou perte de poids important | ☐ A beaucoup d'argent de poche |
| ☐ Perte ou augmentation d'appétit (ex. : ne dîne pas, plus) | ☐ Autre (précisez) : |

OBSERVATIONS PHYSIQUES

Exemples : yeux, peau, odeurs, visage, etc.

- ☐ Yeux rougis, vitreux, pupilles dilatées, paupières lourdes
- ☐ Odeurs inhabituelles
- ☐ Bouche sèche et pâteuse
- ☐ Renflements constants, mâchoires crispées, grincements de dents
- ☐ Teint pâle
- ☐ Tremblements, spasmes ou démarche instable
- ☐ Autre : (précisez) :

OBSERVATIONS COMPORTEMENTALES

Exemples : concentration, isolement, agitation, élocution, etc.

- ☐ Difficultés de prononciation, élocution + rapide ou + lente
- ☐ Regard fuyant
- ☐ Agressivité ou impulsivité inhabituelle ou inexplicable
- ☐ Agitation inhabituelle
- ☐ Confusion (mêlé) ou propos étranges
- ☐ Ralentissement moteur ou détente exagérée
- ☐ Distraction, manque de concentration
- ☐ Désorientation, panique, paranoïa
- ☐ Retrait ou isolement
- ☐ Autre : (précisez) :

Informations supplémentaires ou impressions pouvant contribuer au soutien à l'élève

Personne qui complète le formulaire : _____ Date : _____

Télécharger le formulaire dans la « Teams employés CÉSA », le compléter et le remettre par courriel à une TTS en version numérique.

Fiche détaillée de la situation lors d'une intervention immédiate

(Les premières parties de cette fiche sont à remplir par l'intervenant-témoin, soit un membre du personnel enseignant, de soutien, de gestion ou professionnel du CÉSA.)

Identification de l'élève

Nom : _____ Prénom : _____

Date et heure de la rencontre : _____

Résumé de la situation

Point de vue ou réaction de l'élève

(note : Selon la nature de l'intervention, il est tout à fait normal que l'élève réagisse en évitant la situation, en confrontant l'adulte ou en refusant de répondre aux questions. Ceci ne devrait pas influencer le soutien qui lui sera offert.)

Les parents doivent-ils être informés ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, qui a été informé? Et par qui ? _____

Réaction des parents

Orientation à la suite de l'état de situation

☐ Planification d'une rencontre avec un.e intervenant.e

Nom de l'intervenant.e : _____

Date (court délai) : _____

☐ Décision de la direction et/ou de l'intervenant.e

☐ **Référence formelle à des services du CI(U)SSS**

Précisez : _____

☐ **Référence formelle à des ressources communautaires du milieu**

Précisez : _____

☐ **Intervention policière**

Numéro d'événement _____

Fiche remplie par _____ Signature _____

Date _____ Fonction _____

☐ **Autres interventions**

Note pour la TTS: Joindre l'original de cette fiche au dossier de l'élève et une reproduction brochée à l'enveloppe de saisie, si nécessaire.

Protocole d'intervention² en matière de substances psychoactives

Intervention préventive

(repérer et soutenir précocement un élève qui pourrait vivre certaines difficultés)

Ce protocole est une invitation à vérifier ses perceptions en cas de préoccupations, peu importe si cela est en lien ou non avec l'usage de substances psychoactives

Comportements inhabituels ou préoccupants



Le plus rapidement

Intervention directe avec l'élève (court délai)

Par l'intervenant témoin

Choisissez un moment propice.

- Parlez-lui de façon empathique et sans jugement en nommant des faits ou vos observations (ex.: je suis inquiet parce que... je constate que... je me questionne sur... tu ne sembles pas en état...).
- Tentez de maintenir le lien de confiance et le dialogue.
- Si le jeune n'est pas disponible pour une discussion à ce moment (ex. : évite la situation, confronte l'adulte ou refuse de répondre aux questions, etc.), reprenez avec lui dans un délai raisonnable.
- Offrez votre soutien (alternatives à une discussion avec vous) :
 - Je vois que tu ne vas pas bien, à qui aurais-tu envie d'en parler?
 - Est-ce qu'il y a un autre adulte significatif à qui tu aimerais en parler?
- Au besoin, les parents peuvent être contactés.
- Consigner votre observation et vos interventions dans SOI.

Intervention indirecte

Si l'intervention directe n'est pas possible ou si des préoccupations persistent, l'intervenant témoin rempli et transmet la grille outil d'observation le plus rapidement possible à une TTS.

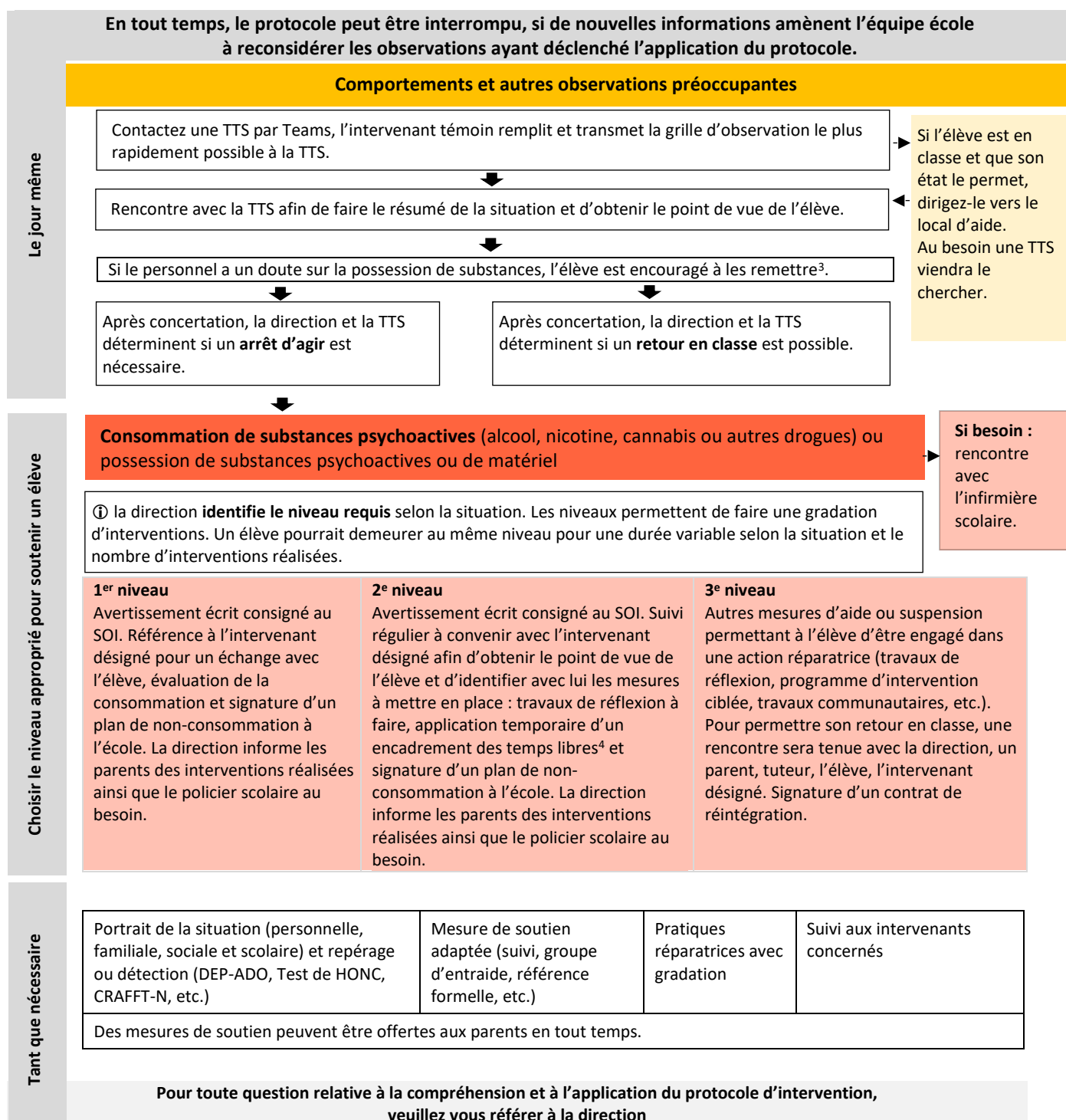
La TTS détermine les actions requises (rencontre individuelle, suivi, contact des parents, etc.)

² L'école se réserve le droit de modifier la séquence et l'intensité des interventions selon la gravité de la situation.

Intervention immédiate

(observation de signes physiques ou comportementaux qui nécessite une intervention rapide)

Il y a intervention lorsqu'un élève ne semble pas disponible aux apprentissages, si sa sécurité est compromise ou s'il ne respecte pas les règlements de l'école.



³ La fouille est une mesure d'exception. Elle a un caractère intrusif qui nécessite de la planification.

⁴ Les *temps libres* font référence ici aux temps de pause du matin, du midi et de l'après-midi.

Annexe 1 - Formulaire d'engagement de l'élève

Prénom et nom de l'élève _____ Niveau _____

☐ J'ai bien pris connaissance des règlements de l'école en matière de consommation d'alcool, de nicotine, de cannabis ou d'autres drogues, ainsi que des actions prévues en cas de non-respect de ces règles et des attentes.

Tabac et vapotage (extrait du code de vie)

Selon l'article 2 de la **Loi concernant la lutte au tabagisme**

, il est **interdit** de fumer ou de vapoter :

- Dans les lieux d'enseignement ;
- Sur le terrain d'un lieu d'enseignement.

Dans l'école, il est interdit pour l'élève de posséder sur lui du matériel de vapotage. Il doit le ranger dans son casier. Si cette règle n'est pas respectée, tout membre du personnel lui demandera de lui remettre ce matériel qu'il rendra ensuite à la direction.

Consommation, possession, trafic d'alcool ou de drogues

La consommation, vente ou possession d'alcool ou de drogues illicites **est interdite** à l'école.

☐ Je comprends la pertinence de ces règlements pour ma santé, mon bien-être et le maintien d'un milieu de vie sain et sécuritaire.

Afin de contribuer à faire de notre école un milieu sain, bienveillant et sécuritaire, voici quelques exemples d'actions que nous t'encourageons à faire cette année :

- Participer à des activités proposées par la vie étudiante;
- Encourager un ami qui vit des difficultés à rencontrer un intervenant de l'école;
- Respecter et soutenir un ami qui souhaite cesser de consommer;
- Discuter avec tes parents des activités réalisées à l'école;
- Participer à des activités qui prônent les saines habitudes de vie.

Signature de l'élève _____ Date _____

Nous avons pris connaissance de l'engagement de notre enfant relativement au respect des règlements de l'école en matière de consommation de produits du tabac et de vapotage, d'alcool et de drogues. Nous acceptons de collaborer à leur application.

Signature de l'autorité parentale _____ Date _____

Annexe 2 - Plan de non-consommation en milieu scolaire

Prénom et nom de l'élève _____ Niveau _____

☐ Je reconnais avoir été mis(e), à nouveau, au courant des règlements de l'école en matière de consommation d'alcool, de nicotine de cannabis ou d'autres drogues ainsi que des actions prévues en cas de non-respect de ces règles et des attentes.

Tabac et vapotage (extrait du code de vie)

Selon l'article 2 de la Loi concernant la lutte au tabagisme, il est **interdit** de fumer ou de vapoter :

- Dans les lieux d'enseignement ;
- Sur le terrain d'un lieu d'enseignement.

Dans l'école, il est interdit pour l'élève de posséder sur lui du matériel de vapotage. Il doit le ranger dans son casier. Si cette règle n'est pas respectée, tout membre du personnel lui demandera de lui remettre ce matériel qu'il rendra ensuite à la direction.

Consommation, possession, trafic d'alcool ou de drogues

La consommation, vente ou possession d'alcool ou de drogues illicites **est interdite** à l'école.

☐ Afin de vivre des réussites dans mon parcours scolaire, et aussi dans le but de contribuer à mon bien-être, ma santé, ma sécurité et celle des autres, je m'engage, avec le soutien de l'école, à mettre les efforts nécessaires pour améliorer la situation.

Exemples d'actions que nous t'encourageons à faire :

- Participer à des activités proposées par la vie étudiante;
- Participer à des activités qui prônent les saines habitudes de vie;
- Discuter avec tes parents de ta consommation ou de toutes autres difficultés que tu peux vivre;
- Faire un contrat de non-consommation avec tes amis,
- Laisser la substance ou le matériel servant à consommer à la maison,
- Trouver des alternatives à la consommation en misant sur tes forces et tes talents,
- Demander de l'aide à un intervenant pour cesser ou diminuer ta consommation, etc.

Voici les solutions réalisables que je suis prêt à mettre en application pour améliorer la situation :

Mes objectifs Définir clairement le résultat que je souhaite	Moyens réalistes pour atteindre mes objectifs	Mesurables Combien de fois, nombre d'heure, quantité, etc.	Obstacles possibles	Échéancier pour atteindre mes objectifs
Si j'ai envie de consommer, je :				
Si un ami m'offre de consommer, je :				
Autre :				

Si j'arrive à l'école et que j'ai consommé, je dois :

En tant que parents, votre contribution est importante pour soutenir votre fils ou votre fille dans ses réflexions afin de l'aider à trouver des solutions puis à s'engager à y donner suite. Quels moyens pourriez-vous mettre en place pour le soutenir? (au besoin, vous pouvez consulter le bottin des ressources d'aide en annexe)

Signature de l'élève

Signature de l'autorité parentale

Signature de la direction

Signature de l'intervenant désigné

Signé à l'école secondaire en ce ____ jour du mois de _____.

Annexe 3 - Contrat de réintégration de l'élève

Lettre d'entente entre _____ (prénom et nom de l'élève) et la direction de l'école secondaire.

Je _____ (prénom et nom de l'élève) reconnais avoir été mis(e) au courant de la réglementation relative à l'usage de substances psychoactives à l'école, c'est-à-dire :

Durant la journée scolaire ou pendant une activité organisée par l'école, la consommation d'alcool, de nicotine, de cannabis et d'autres drogues est interdite autant à l'intérieur de l'école que sur les terrains de celle-ci, de même pour la possession.

Dans le cadre de ce contrat, je m'engage à rencontrer l'intervenant en prévention des dépendances de l'école. Mon plan de non-consommation à l'école sera l'objet d'une discussion pour le mettre à jour afin de m'aider à atteindre mes objectifs.

Je pourrais être dirigé(e) vers un intervenant d'un organisme externe spécialisé en dépendances conformément à la trajectoire mise en place dans le protocole d'intervention.

Nous convenons que la réintégration est prévue le _____ (date).

Contrevenir à l'une de ces conditions entraînera automatiquement une nouvelle évaluation de la situation, un retour avec les parents et une réflexion sur le maintien de l'élève à l'école secondaire.

- ☐ J'accepte et je comprends toutes les conditions émises dans ce contrat.
- ☐ Je m'engage à respecter les règlements de l'école.

Signature de l'élève

Signature de l'autorité parentale

Signature de la direction

Signature de l'intervenant désigné

Signé à l'école _____ en ce _____ (date)

Annexe 4 - Rôle et responsabilité

Ce tableau permet d'identifier les rôles et les responsabilités en lien avec la prévention en matière de substances psychoactives pour l'ensemble des acteurs du centre éducatif Saint-Aubin.

Rôles et responsabilités	Acteurs du milieu (interne et externe)
Contribuer à un milieu sain, bienveillant et sécuritaire	Équipe école, organismes communautaires, partenaires externes, élèves, toute personne dans l'école.
Utiliser l'outil d'observation des comportements préoccupants	Équipe école
Respecter les règlements (rôle de modèle)	Toute personne dans l'école
Collaborer avec l'école aux objectifs du document-cadre et aux actions prévues	Partenaires externes, organismes communautaires, parents, élèves
Former et sensibiliser le personnel de l'école (participation, référence, meilleures pratiques en prévention, attitudes à privilégier, pratiques de repérage et organisation des services en prévention dans l'école)	Psychoéducateur.trice, TS, direction, partenaires externes, CIUSSS (CRDQ, direction santé publique...), ressources régionales scolaires, organismes communautaires, comité local DSPA
Communiquer avec les parents (après les ateliers, pour un suivi de l'élève...)	Psychoéducateur.trice, TTS, TS, TES, direction, enseignants.es
Communiquer sur le document-cadre et informer sur les outils disponibles pour les membres de l'équipe école	Direction, comité local DSPA
Planifier les actions de prévention selon un calendrier annuel (ex. : ateliers en classe, kiosques, semaines thématiques, conférences, etc.)	Organismes communautaires (porteur de la démarche SPA)
Animer des ateliers en prévention universelle	Organismes communautaires (porteur de la démarche SPA), ADPEC, psychoéducateur.trice, TTS, policier éducateur
Pratiquer le repérage et la détection (DEP-ADO, HONC...)	TTS, psychoéducateur.tice, TS, Vision d'espoir
Intervenir de façon précoce auprès des élèves identifiés feu jaune	Vision d'espoir
Assurer le suivi auprès de l'élève qui présente des comportements préoccupants	Psychoéducateur.trice
Faire le suivi auprès de l'élève après une mesure éducative, réparatrice ou réflexive	Direction, TTS, psychoéducateur.trice, TS
Offrir du soutien aux parents ou aux proches de l'élève	Équipe-école, Organismes communautaires, Partenaires externes
Référer l'élève vers la ressource appropriée (intervenant de l'école et du CI(U)SSS)	Psychoéducateur, TTS, TS, Vision d'espoir
Exécuter une fouille	Direction, TTS
Assurer le suivi du document-cadre et de ses outils	Direction et comité local DSPA
Faire la révision du document-cadre, en tout ou en partie	Direction et comité local DSPA

Annexe 5 – Encadrements légaux et réglementation à l'école

Consommation de produits du tabac et de vapotage en milieu scolaire

En vertu de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme*⁵ (2015, L-6.2), il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'école et sur les terrains de l'école, et ce, en tout temps. Les contrevenants à cette règle seront passibles d'une amende. L'usage de la cigarette électronique est assujéti à cette loi. Cette interdiction s'applique lors d'activités supervisées par l'école ainsi que pour le transport scolaire.

[Loi concernant la lutte contre le tabagisme / Gouvernement du Québec.](#)

Consommation et possession de cannabis en milieu scolaire

L'âge minimal pour posséder du cannabis est de 21 ans. Il est par ailleurs formellement interdit pour qui que ce soit de consommer ou de posséder du cannabis dans un bâtiment ou sur un terrain d'un établissement d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire, y compris les centres de formation générale des adultes et de formation professionnelle. Cette interdiction s'applique aussi pour le transport scolaire.

[Loi encadrant le cannabis au Québec.](#)

Extrait du code de vie

Tabac et vapotage

Selon l'article 2 de la **Loi concernant la lutte au tabagisme**, il est **interdit** de fumer ou de vapoter :

- Dans les lieux d'enseignement ;
- Sur le terrain d'un lieu d'enseignement.

Dans l'école, il est interdit pour l'élève de posséder sur lui du matériel de vapotage. Il doit le ranger dans son casier. Si cette règle n'est pas respectée, tout membre du personnel lui demandera de lui remettre ce matériel qu'il rendra ensuite à la direction.

Consommation, possession, trafic d'alcool ou de drogues

La consommation, vente ou possession d'alcool ou de drogues illicites **sont interdites** à l'école.

⁵ « Le terme *tabagisme* inclut tout produit qui contient du tabac, la cigarette électronique et tout autre dispositif de cette nature que l'on porte à la bouche pour inhaler toute substance contenant ou non de la nicotine, y compris leurs composantes et leurs accessoires, ainsi que tout autre produit ou catégorie de produit qui, au terme d'un règlement du gouvernement, y est assimilé » (Loi concernant la lutte contre le tabagisme, 2015).

Annexe 6 – Bottin des ressources d’aide pour les parents

APTE parents

Le Centre québécois de lutte aux dépendances offre un programme en ligne pour aider les parents à intervenir efficacement auprès de leur adolescent afin de prévenir/réduire sa consommation de psychotropes. Atelier très interactif d’une durée de 60 minutes qui comprend quatre capsules abordant chaque dimension de la fonction parentale permettant de réduire le risque de consommation chez les jeunes. L’atelier est accessible sur le site :

<https://www.cqld.ca/apte/apte-parents/>

Guide Ado 101

Ce guide pour les parents ou les proches d’adolescents qui ont ou qui auront bientôt de 12 à 14 ans. Ce guide propose une réflexion, des trucs et des messages clés pour vous aider à obtenir des réponses face à diverses situations en fonction du stade de développement du jeune adolescent et de ses besoins. Document accessible en version électronique sur le site :

https://www.ciussscapitalemationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/Aproposdenous/Publications/guideado-3eed-2018-09_web.pdf

Info-Social 8-1-1

Service de consultation téléphonique confidentiel et gratuit. Accessible 24/7. Les professionnels peuvent informer, conseiller ou référer vers une ressource appropriée.

Les services « j’Arrête » pour le traitement de la dépendance à la nicotine

Aide en personne : Centre d’abandon du tabagisme offre un service gratuit de consultation individuelle ou groupe d’entraide animé par des professionnels. Coordonnée : <https://www.quebecsanstabac.ca/jarrete> ou contacter votre CLSC/CSSS

Aide par téléphone via la Ligne j’Arrête : service de consultation confidentiel, gratuit et professionnel. Accessible du lundi au jeudi (8h à 21h) et le vendredi (8h à 20h). Coordonnée : 1 866 JARRETE (527-7383) ou

<https://www.quebecsanstabac.ca/jarrete>

Aide par texto via le SMAT : service gratuit de soutien et de conseils par messagerie texte. Coordonnée : www.smat.ca

LigneParents

Service de soutien téléphonique confidentiel, gratuit et professionnel pour discuter de tout. Accessible 24/7.

Clavardage en ligne possible entre 2h du matin et 22h30. Exemples de sujets abordés : intimidation de mon jeune, la période des devoirs, les grandes étapes du secondaire, communication et relation, sexualité, l’usage excessif des technologies, santé mentale, sentiment d’impuissance avec son jeune, etc. Coordonnées : 1 800 361-5085 ou www.ligneparents.com

L’organisme Entraide Parents

Groupe d’entraide sous forme d’ateliers pour les parents d’enfants, d’adolescents ou de jeunes adultes.

Cafés-rencontres : l’intervenante anime l’échange, propose des outils concrets et utiles dans la relation parent/enfant tout en se basant sur le vécu des parents présents. Exemples de sujets abordés : gestion de la colère, la discipline,

l'estime de soi, les rôles parentaux, principes de communication positive, les dépendances, l'intimidation, etc.
Offre de conférences sur différents sujets (les nouvelles technologies et la communication, l'anxiété chez l'adolescent, l'automutilation, l'aliénation parentale, etc.).
Service de soutien téléphonique confidentiel, gratuit et professionnel pour discuter de tout. Accessible du lundi au jeudi (8h30 à 16h) et le vendredi (8h30 à 12h00). Coordonnée : 418-684-0050 ou www.entraideparents.com

Référence vers l'accueil psychosocial d'un CLSC du CIUSSS de la Capitale-Nationale

L'intervenant procédera à une évaluation de la situation rapportée par le parent ou le jeune. Il peut débiter un suivi ou diriger la personne vers une ressource appropriée où elle pourra obtenir les services dont elle requière.

Référence aux services *Entourage* du Centre de réadaptation en dépendance de Québec

Groupes d'aide et de soutien pour les parents et leurs proches qui ont dans leur entourage une personne vivant avec un problème de dépendances. Possibilité de rencontre individuelle ou en couple. Séance d'information le premier mercredi de chaque mois de 18h à 20h. Coordonnée : 418-663-5008 poste 4960

Site Internet pour des conseils sur la façon de parler de consommation avec un adolescent

Gouvernement du Québec : <https://www.quebec.ca/sante/conseils-et-prevention/alcool-drogues-jeu/alcool-drogues-jeu-conseils-aux-parents>

Gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/dependance-aux-drogues/drogues-parle/aborder-sujet-drogues-adolescents.html>

Gouvernement du Canada «*Parler de vapotage avec votre adolescent*» :

<https://www.canada.ca/fr/services/sante/publications/vie-saine/parler-vapotage-adolescent-fiche-conseils-parents.html>